

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET
N°2023/130
ENSEIGNEMENT (8.1)
PEDT : Convention relative
au « Plan Mercredi »

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230920-DEL130CM20923-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze septembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

Mme FERLIN, M. FIOEN (arrivé à 19H17, prend part au vote à compter de la question n°2023/119) Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, M. TIBERGHIEU,
Mme DEPELCHIN, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

La Commune d'Hazebrouck s'est engagée dans la démarche d'élaboration (PEDT) en collaboration avec les partenaires depuis mai 2021 avec l'établissement d'un comité de pilotage, d'un comité technique, d'ateliers participatifs et co-constructifs avec l'ensemble des partenaires.

A l'issue de ces échanges, est né un PEDT décliné en 6 challenges (ponctués de 46 défis):

- Promouvoir l'égalité des chances, l'inclusion et la lutte contre les discriminations ;
- Coordonner la cohérence éducative et la participation des acteurs autour des besoins de l'enfant et du jeune ;
- Favoriser la citoyenneté, apprendre à prendre soin de soi et des autres ;
- Faciliter la place des parents au sein du parcours éducatif de leur enfant et développer le soutien à la parentalité ;
- Promouvoir la mobilité et valoriser les actions jeunesse sur le territoire ;
- Accompagner la formation des jeunes, la découverte des métiers et du milieu professionnel, valoriser les filières professionnelles.

Celui-ci a été soumis au conseil municipal du 6 juillet 2022 et signé par les partenaires institutionnels le 7 juillet 2022. Sa mise en œuvre est prévue sur 2022-2026.

Depuis la rentrée 2022, une commission partenariale travaille à la rédaction du plan mercredi, document annexe du PEDT.

Le Plan Mercredi propose des solutions et des financements pour faciliter l'organisation d'accueils de loisirs respectant les principes de la charte qualité Plan mercredi.

Il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer des activités de grande qualité le mercredi.

Le label Plan mercredi créé en 2018 ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Le Plan Mercredi fédère tous les acteurs : associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques).

Le Plan Mercredi propose aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée : sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.

Avec le Plan Mercredi, les temps de l'enfant sont repensés dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires et périscolaires.

L'année 2022-2023 a été mise à profit pour travailler collectivement le plan mercredi de la ville avec les 4 autres ACM du territoire: CSE, CARC, CANM et CA2J dans le respect de la charte qualité du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Dans les projets mis en œuvre sur les mercredis sont recherchés :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant ;
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ;
- La mise en valeur de la richesse des territoires ;
- Le développement d'activités éducatives de qualité.
- Par ailleurs, la Commune d'Hazebrouck et ses partenaires ont choisi 4 axes de travail partagés inscrits dans le plan mercredi Hazebrouckois :
- L'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- Le vivre ensemble ;
- Le développement de compétences des enfants à travers les activités ;
- Un travail sur la mobilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230920-DEL130CM20923-DE

S²LO

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver la mise en place du Plan Mercredi dans le cadre du PEDI en partenariat avec le CSE, le CARC, le CANM et le CA2J,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention Plan Mercredi et tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**


**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,


Adrian MEIRLAND

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 059-215902958-20230920-DEL130CM20923-DE